

## FICHE COMMERCIALE **MULTIBAT**

**L'ASSURANCE ADAPTÉE AUX PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT**

### LES ENTREPRISES DU BÂTIMENT EN FRANCE C'EST

ON COMPTE  
**456 268**  
ENTREPRISES  
DU BÂTIMENT  
DONT 404 026  
ENTREPRISES  
ARTISANALES

**98 %**  
DES ENTREPRISES  
DU BÂTIMENT  
ONT MOINS DE  
20 SALARIÉS

ELLES EMPLOIENT  
**60 %**  
DES EFFECTIFS  
SALARIÉS  
DU BÂTIMENT

ELLES RÉALISENT  
**74 MILLIARDS  
D'EUROS**  
DE CHIFFRE D'AFFAIRES  
(64 % DU CHIFFRE  
D'AFFAIRES DU BÂTIMENT)

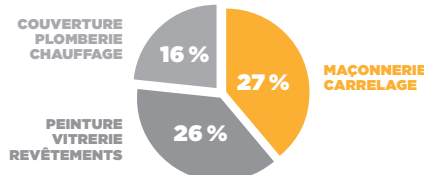


**75 822**  
INSCRITS EN CAP  
AU SEIN DE LA FILIÈRE  
FORMATION BTP

EN FRANCE  
**38 %**  
DES ENTREPRISES  
ARTISANALES  
SONT DANS LE  
SECTEUR DE LA  
CONSTRUCTION

**RÉPARTITION  
DES CRÉATIONS  
D'ENTREPRISES  
DU BÂTIMENT  
PAR ACTIVITÉS  
EN 2013**

COUVERTURE  
PLOMBERIE  
CHAUFFAGE



**STATUT  
JURIDIQUE**  
**50 %**  
DES ENTREPRISES  
ARTISANALES  
DU BÂTIMENT SONT DES  
ENTREPRISES  
INDIVIDUELLES

Sources : www.capeb.fr, SIRENE

### QUI PEUT SOUSCRIRE À NOTRE OFFRE MULTIBAT ?

Les auto-entrepreneurs, les entreprises en création sans assurance immatriculées depuis moins de 12 mois, les résiliés non-paiement.

### NOS GARANTIES MULTIBAT

**Une RC Pro** pour couvrir vos clients en cas de préjudices causés à un tiers dans le cadre de l'activité, pendant et après les travaux. Elle couvre également dans le cadre de foires, salons...

**Une RC Décennale** pour tous types d'ouvrages y compris RC du sous-traitant et garantie bon fonctionnement.

**Une Garantie Dommage** matériels ou effondrement de l'ouvrage en cours de travaux. Avec franchise unique de 10% des dommages.

**Une Protection Juridique** en inclusion sur tous les profils pour accompagner efficacement l'artisan :

- des informations et conseils préventifs
- une assistance en cas de litige : aide à la constitution de dossier, négociation avec tiers...
- remboursement des frais et honoraires de l'avocat

### LES PLUS DE L'OFFRE MULTIBAT EN QUELQUES POINTS

- Une offre accessible à tous y compris les résiliés non-paiement.
- Une Protection Juridique (PJ) incluse sans franchise ni délai de carence.
- La possibilité de mensualiser la prime.
- Une offre très compétitive avec un tarif basé sur le chiffre d'affaires et disponible en ligne sur l'extranet Solly Azar.
- Une équipe dédiée qui vous accompagne vous et vos assurés.
- La reprise du passé jusqu'à 12 mois pour les entreprises en création.
- Une tarification en fonction du montant de la franchise (750€ ou 1 500€).

### CONTACTS CLÉS

**Service Commercial :**

Par téléphone : 01 40 82 81 49

Par mail : servicecommercial@sollyazar.com

**Sinistres :**

Par téléphone : 01 8005 5000

Par mail : sinistre.entreprises@sollyazar.com

**Gestion :**

Par téléphone : 01 8005 5000

Par mail : construction@sollyazar.com